

**RESSOURCES PÉDAGOGIQUES
D'ACCOMPAGNEMENT
DU PROGRAMME 2015**

Les parcours

À retrouver sur :

→ [ÉDUSCOL](#)

Version : 04/04/2018

SOMMAIRE

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	4
Qu'est-ce que le PEAC ?	4
Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle	4
Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle	4
Une construction commune et en partenariat	5
Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	5
Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle	6
Outils pour la mise en œuvre du parcours	6
Le guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle	6
Folios : le suivi du parcours de chaque élève	6
Ressources éducol pour le théâtre et le cinéma	7
Le pass éducation : la gratuité des musées et des monuments nationaux pour les enseignants	7
Le parcours d'éducation artistique et culturelle - arrêté du 1-7-2015	8
Première partie	8
Principes et définitions	8
Deuxième partie	11
Éléments pour la mise en œuvre du parcours	11
Troisième partie	14
Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours	14
Le parcours citoyen de l'élève	20
Qu'est-ce-que le parcours citoyen de l'élève ?	20
Objectifs du parcours citoyen	20
Pilotage du parcours citoyen de l'élève	20
Une construction commune	21
Le parcours citoyen dans le cadre des enseignements	21
Le parcours citoyen dans le fonctionnement des écoles, établissements et la vie scolaire	21
Outils pour la mise en œuvre du parcours	22
Les sites ressources	22
Folios : le suivi du parcours de chaque élève	22
Le parcours éducatif de santé	24
Un parcours au cœur de la politique éducative	24
Les enjeux du parcours éducatif de santé	24
Comprendre les enjeux du Parcours éducatif de santé	24
Une structure en trois axes	25
Éducation à la santé	25
Prévention	25
Protection	26
Le rôle citoyen du parcours éducatif de santé	26
Des ressources pour travailler avec les élèves	27
FilGood, un outil pour le diagnostic local	27

Un guide sanitaires _____	27
Les parcours du cœur scolaire _____	27
Un parcours M@gistère sur le Parcours éducatif de santé _____	27
Exemples de projets en académie _____	27

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Qu'est-ce que le PEAC ?

Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le [socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#) et opérationnalisé par les [programmes de cycle](#).

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Séminaire de formation du 14 décembre 2015

→ [Retrouver les interventions du séminaire de formation sur la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école** en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti**, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part** dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

Une construction commune et en partenariat

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Le parcours repose également sur le partenariat

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle

[La charte pour l'éducation artistique et culturelle](#) rassemble les acteurs et institutions impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.

Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Le référentiel constitue le cadre commun à cette construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle : personnels de l'éducation nationale et de la culture (artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations...) et par l'élève lui-même.

Le référentiel donne des repères de progression, principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le référentiel permet de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation.

Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle

Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Outils pour la mise en œuvre du parcours

Le guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle



Pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, le ministère de l'éducation nationale a édité en 2013 un [guide qui présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève](#).

Ce guide rappelle **les principes de conception, de mise en œuvre** autour de la démarche de projet notamment, **ainsi que le suivi du parcours** à l'école, au collège et au lycée dans le cadre de la circulaire de 2013.

Folios : le suivi du parcours de chaque élève

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), **un outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises**. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille. Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours d'éducation artistique et culturelle qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires.

FOLIOS est généralisé à l'ensemble des collèges depuis la rentrée 2016.

FOLIOS - Capitaliser les parcours éducatifs

→ [Télécharger la présentation de FOLIOS \(pdf\)](#)

Programme des actions éducatives

Le [programme des actions éducatives pour l'année 2016-2017](#) est disponible sur éducol.

Ressources éducol pour le théâtre et le cinéma

- [Eduscol -Théâtre : actualités, s'informer, se former, pratiques de classes...](#)
- [Eduscol - Cinéma : actualités, enseignements et dispositifs, partenaires, orientation des élèves, formation et recherche...](#)

Le pass éducation : la gratuité des musées et des monuments nationaux pour les enseignants

Pour permettre aux enseignants de préparer dans des conditions optimales leurs projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et afin de favoriser la rencontre avec les oeuvres d'arts et les artistes, l'appropriation de connaissances et encourager les pratiques, les enseignants ont la possibilité d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux à l'aide de leur pass éducation.

Le pass éducation est un outil au service de l'éducation artistique et culturelle et plus largement du rapprochement de la Culture et de l'Ecole.

Textes de référence

- [Circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents](#) (BO du 6 juillet 2017)
- [Circulaire n° 2016-011 du 3 février 2016 relative aux finalités éducatives et pédagogiques du pass éducation](#) (BO du 4 février 2016)
- [Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (JO du 7 juillet 2015)
- [Le parcours d'éducation artistique et culturelle \(circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013\)](#)
- [Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République \(loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013\)](#)

À consulter

- [Site du ministère de la culture et de la communication](#)
- [Guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](#)
- [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)
- [Dossier de presse de présentation de la charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle - arrêté du 1-7-2015

Première partie

Principes et définitions

1. Le contexte

L'éducation artistique et culturelle, en tant que grand domaine de la formation générale dispensée à tous les élèves, vise l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.

L'éducation artistique et culturelle a récemment fait l'objet de plusieurs dispositions importantes qui en légitiment la place dans la formation des élèves et témoignent de la volonté de faire plus et mieux pour faire accéder tous les élèves à la culture artistique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, en son article 10, dispose que l'éducation artistique et culturelle à l'école comprend « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité », qui est « mis en œuvre localement » et auquel « des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent [...] être associés ». La circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 (1) développe à destination des acteurs de l'éducation artistique et culturelle les principes et les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Un Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, diffusé depuis l'automne 2013(2), rassemble des éléments pratiques pour construire des projets, notamment partenariaux, en éducation artistique et culturelle et pour mettre en œuvre concrètement le parcours dans les écoles et les établissements scolaires.

Ces dispositions visent à renforcer, amplifier et mettre en cohérence les nombreux dispositifs et actions déjà développés, en réponse à certains besoins ou insuffisances. En effet, l'éducation artistique et culturelle a fait l'objet depuis de nombreuses années d'initiatives multiples, notamment la mise en place de dispositifs spécifiques et d'actions éducatives ou encore la création d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts. Pourtant, comme le rappelle le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013, d'importantes inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques demeurent et les publics d'élèves les plus défavorisés ne sont pas suffisamment atteints.

Par ailleurs, certains domaines artistiques trouvent difficilement leur place à l'école, particulièrement quand ils ne sont pas portés par un enseignement obligatoire. En outre, les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales locales offrent un potentiel qui pourrait parfois être davantage et plus méthodiquement exploité pour compléter et construire la culture artistique des élèves.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires ouvre l'offre d'activités périscolaires auxquelles les élèves peuvent avoir accès, dont une part s'inscrit dans le champ de la culture artistique. L'articulation entre l'enseignement dispensé sur le temps scolaire et les activités du temps périscolaire pourra s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) qui permet aux acteurs concernés d'assurer une cohérence dans les activités proposées aux élèves et une continuité éducative, avant, pendant, et après la classe.

La nouvelle impulsion donnée à l'éducation artistique et culturelle par la mise en place d'un parcours pour chaque élève nécessite que soient énoncés des repères communs à l'ensemble des acteurs impliqués :

- en premier lieu des définitions (du champ et des objectifs de l'éducation artistique et culturelle; du parcours sous la forme duquel elle est organisée; du référentiel associé à ce parcours - voir ci-dessous I.2, 3 et 4) ;
- puis des éléments pour la mise en œuvre du parcours (partie II) ;
- enfin l'explicitation des grands objectifs de formation visés dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle et de repères de progression associés (partie III).

2. L'éducation artistique et culturelle à l'école

À l'école, l'éducation artistique et culturelle est à la fois :

- ▶ **une éducation à l'art, qui vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée: cette culture repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine, le développement de la créativité et des pratiques artistiques ainsi que sur la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle couvre les grands domaines des arts, sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des Beaux-Arts, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature et du cinéma et en intégrant autant que possible l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent, savantes et populaires, occidentales et extra occidentales; elle s'appuie sur le patrimoine, tant local que national et international.**
- ▶ **et une éducation par l'art, qui permet une formation de la personne et du citoyen: cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger. Elle encourage l'autonomie et le sens de l'initiative et passe par la participation à des expériences et des pratiques artistiques et culturelles collectives et partagées.**

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers :

- **des rencontres** : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- **des pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- **des connaissances** : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques – et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ces trois champs doivent être investis complémentaires et conjointement du plus jeune âge à l'âge adulte, sans hiérarchie ni prévalence de l'un ou l'autre de ces champs, afin que chaque élève puisse se constituer progressivement une culture artistique équilibrée.

À l'école primaire et au collège, l'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements obligatoires auxquels elle ne peut pourtant se limiter. Les élèves suivent les mêmes enseignements dans différents champs disciplinaires, qui permettent de poser les premiers éléments d'une culture artistique (voir partie II.1). Dans le cadre des enseignements ou en lien avec eux, les élèves peuvent participer à des projets, souvent partenariaux et parfois fondés sur des dispositifs spécifiques et des actions éducatives (voir II.2).

L'éducation artistique et culturelle à l'École est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

3. Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- ▶ diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- ▶ articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- ▶ donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part; en cela, le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disjointes, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.

Ainsi, chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles. Ce parcours à l'École n'est pas une fin en soi, il vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies.

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même. Le présent référentiel est un outil qui facilite cette construction en fixant des objectifs et des repères partagés par tous ceux qui participent à l'éducation artistique et culturelle.

4. Le référentiel du parcours

Le référentiel vise à être une référence pour l'ensemble de ceux qui contribuent aux parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves : personnels de l'éducation nationale et de la culture, artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations. Il s'agit de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation et en précisant des repères de progression. La définition de ces repères constitue le cœur même du référentiel (partie III) ; c'est le principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle. Ces programmes, qui organisent les différents enseignements contribuant au parcours d'éducation artistique et culturelle (voir ci-dessous II.1), fixent des objets disciplinaires et interdisciplinaires et des attendus de fin de cycle pour l'évaluation des acquis des élèves. Le référentiel quant à lui propose des repères de progression favorisant convergence et cohérence dans la mise en œuvre de ces programmes pour ce qui relève de l'éducation artistique et culturelle.

Éléments pour la mise en œuvre du parcours

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 et le Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle contiennent de nombreux éléments sur le pilotage de la mise en place des parcours et sur la formation à cette mise en place auxquels se référer ; ils ne sont pas repris ici.

1. Un parcours fondé principalement sur des enseignements et des projets

Les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'École, particulièrement les enseignements de culture humaniste - arts visuels et plastiques, éducation musicale, histoire des arts, français, histoire et géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes - qui contribuent au développement de la sensibilité et à la formation du goût et du jugement, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle. Aussi bien par le biais des pratiques artistiques que par celui des connaissances, les enseignements scientifiques et technologiques peuvent être sollicités et apporter leur contribution à la culture artistique des élèves ; la construction et l'explicitation de ces liens entre les différents champs des savoirs est particulièrement importante pour les élèves.

Les enseignements artistiques, comme le souligne l'article 10 de la loi du 8 juillet 2013, occupent une place particulière dans le parcours parce qu'ils ont l'art pour objet et parce qu'ils privilégient la pratique sensible comme mode d'accès à l'expression, à la connaissance et à la réflexion. L'enseignement obligatoire de l'histoire des arts, qui ne se confond pas avec le parcours d'éducation artistique et culturelle, contribue à la culture artistique des élèves en investissant particulièrement les champs des connaissances et des rencontres, en résonance avec leurs pratiques. Porté par l'ensemble des disciplines scolaires, il offre un cadre propice aux projets transdisciplinaires. Enfin, l'enseignement de l'histoire des

arts peut permettre d'explorer aussi des domaines artistiques trop peu ou pas présents dans les disciplines scolaires, comme par exemple le vaste champ des arts décoratifs, des artisanats d'art, du design et des arts appliqués.

Les projets d'éducation artistique et culturelle

Il est souhaitable que des projets spécifiques portant sur les arts et le patrimoine jalonnent le parcours de chaque élève. Ces projets, qu'ils soient au cœur des enseignements, disciplinaires et pluridisciplinaires, ou organisés dans leur prolongement, sont autant d'étapes, de temps forts, particulièrement marquants et mobilisateurs. La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 propose une périodicité minimale : « À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». Quelles qu'en soient les modalités, ces projets sont intégrés de manière cohérente dans le projet d'établissement conformément à la circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 relative aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement. Ils sont ainsi pleinement légitimés vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative.

La démarche de projet implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves, auxquels est attribué un rôle collaboratif. Elle est particulièrement appropriée aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle. Les acteurs impliqués dans le projet – enseignants et personnels, élèves, partenaires le cas échéant – agissent dans une interaction continue.

La démarche de projet favorise ainsi :

- ▶ l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe ;
- ▶ le recours à l'expérimentation, au tâtonnement ;

- ▶ l'observation partagée et la communication ;
- ▶ le développement de la créativité par l'émulation ;
- ▶ l'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun ;
- ▶ le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Les projets peuvent prendre des formes diverses, disciplinaires ou transdisciplinaires, partenariales ou non, et être d'ampleur très variable, notamment dans le temps qui leur est consacré, par les structures et les personnes impliquées, ou encore dans la restitution prévue. Ils nécessitent une définition préalable :

- ▶ des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement et du référentiel du parcours: c'est en cela que les repères posés ci-dessus facilitent la démarche de projet, car ils permettent aux concepteurs et porteurs du projet de travailler ensemble en cohérence, au regard de leurs compétences respectives, selon des objectifs éducatifs partagés ;
- ▶ des modalités de mise en œuvre de ces objectifs, que ce soit en termes d'organisation horaire ; d'actions prévues (dispositifs, visites, voyages, sorties...) ; de restitution du projet ; selon les cas, d'organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné, etc.

Pour favoriser l'implication de tous, chaque projet gagne à être largement communiqué et lisible par tous les membres de la communauté éducative : les élèves (qui doivent connaître les objectifs du projet dans lequel ils s'investissent), les enseignants, le chef d'établissement et l'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement (y compris ceux qui ne participent pas directement au projet), les parents d'élèves (qui pourront s'investir aux côtés de leur enfant dans cette démarche) et les partenaires.

Le projet n'est jamais figé et doit pouvoir évoluer et se transformer en cours de réalisation, notamment selon les réactions et les initiatives des élèves eux-mêmes ; il est un moyen d'atteindre des objectifs éducatifs et non un cadre contraignant. Le processus, le cheminement qu'il propose, par les vertus pédagogiques et éducatives de l'essai, de l'expérimentation, de l'erreur, de la réorientation, compte bien plus pour la formation

de l'élève que la production ou la restitution finale, l'aboutissement du projet.

Les dispositifs et les actions éducatives

Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple jumelages culturels, résidences d'artistes, dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », pratiques orchestrales et chorales à l'École, classes à projet artistique et culturel, « un établissement, une œuvre »...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.

2. L'importance du partenariat

Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle, notamment dans les champs des rencontres et des pratiques, donnent au partenariat (avec des artistes ou des artisans des métiers d'art, des structures d'enseignement, de création, de diffusion ou de conservation, des professionnels des arts et de la culture, des associations) une place importante, tout particulièrement (mais pas exclusivement) pour les domaines artistiques non couverts par les enseignements obligatoires. Le rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'École de République annexé à la loi du 8 juillet 2013 met particulièrement en valeur l'importance du partenariat dans le parcours d'éducation artistique et culturelle : « Ce parcours doit s'appuyer sur les apports conjugués de l'institution scolaire et de ses partenaires : collectivités locales, institutions culturelles, associations. Il doit être l'occasion de mettre en place des pratiques pédagogiques coconstruites innovantes et actives, envisageant aussi l'art comme vecteur de connaissances. »

Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble, au centre duquel se trouve l'enfant, et d'articuler des univers professionnels différents ; ici encore, le référentiel du parcours vise à être un outil lisible et accessible à tous pour élaborer ce projet commun. L'organisation de formations communes associant personnels de l'éducation nationale et partenaires autour de la démarche de projet est aussi particulièrement importante pour la réussite des partenariats sous leurs différentes formes, qu'ils soient pérennes ou ponctuels. Ces formations doivent impliquer notamment les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle des rectorats, les corps d'inspection, le réseau Canopé, les ESPE, mais aussi les collectivités territoriales, le secteur associatif, etc.

Comme c'est déjà le cas dans les lycées depuis la mise en place des référents culture, il est utile d'identifier parmi les membres de la communauté éducative une personne référente notamment chargée de suivre pour l'école ou l'établissement les relations avec les partenaires artistiques et culturels et de faciliter l'élaboration de projets communs.

3. La nécessité de prévoir un suivi de chaque élève

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), il est important de prévoir un outil de suivi régulièrement renseigné qui garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.

Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli. Sa forme doit être adaptée à l'âge des enfants et elle est susceptible d'évoluer au fil de la scolarité. Il peut en effet paraître difficile de conserver un même outil durant toute la scolarité ; au minimum, l'outil devrait rester le même pour un même cycle.

En outre, cet outil doit être principalement renseigné par l'élève lui-même, afin qu'il prenne conscience de son propre parcours et qu'il participe activement lui-même à le construire.

Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille. Le choix de cet outil et de ses modalités d'utilisation est l'occasion d'une réflexion commune dans les écoles et les établissements scolaires et entre eux, au sein des différents conseils existants.

Troisième partie

Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours

1. Grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours

Le tableau suivant présente les grands objectifs de formation visés durant tout le parcours pour chaque pilier de l'éducation artistique et culturelle. Ces piliers indissociables sont transcrits sous forme de verbes, du point de vue des actions de l'élève : fréquenter, pratiquer, s'approprier.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	▪ cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres (3)
	▪ échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	▪ appréhender des œuvres et des productions artistiques
	▪ identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	▪ utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	▪ mettre en œuvre un processus de création
	▪ concevoir et réaliser la présentation d'une production
	▪ s'intégrer dans un processus collectif
S'approprier (Connaissances)	▪ réfléchir sur sa pratique
	▪ exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	▪ utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	▪ mettre en relation différents champs de connaissances
	▪ mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Les trois tableaux qui suivent explicitent pour chaque grand objectif défini ci-dessus des repères précis par cycle d'enseignement, formulés en termes d'actions et activités de l'élève, et la progressivité du travail mené : il s'agit là d'un horizon à viser, de points de repères

souples (et non d'exigibles ou d'attendus) adaptés à l'âge et aux capacités des élèves, qui doivent permettre aux acteurs concernés d'élaborer leurs projets.

Fréquenter (Rencontres)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Fréquenter (Rencontres)	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	<ul style="list-style-type: none"> ouverture aux émotions de différentes natures suscitées par des œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> partage de ses émotions et enrichissement de ses perceptions 	<ul style="list-style-type: none"> ouverture à des esthétiques différentes et à des cultures plurielles 	<ul style="list-style-type: none"> manifestation d'une familiarité avec des productions artistiques d'expressions et de cultures diverses
	Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> accueil et écoute d'un artiste (d'un créateur) avec attention, amorce d'un premier échange 	<ul style="list-style-type: none"> questionnement d'un artiste (d'un créateur) sur ses œuvres et sa démarche 	<ul style="list-style-type: none"> débat avec un artiste (un créateur) et restitution des termes du débat 	<ul style="list-style-type: none"> échange approfondi avec un artiste (un créateur) afin d'établir des liens entre la pratique de l'artiste et son propre travail
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques	<ul style="list-style-type: none"> suivi des codes appropriés lors des rencontres artistiques et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> intégration des codes appropriés face aux œuvres et productions artistiques rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> adaptation de son comportement face aux œuvres et aux productions artistiques selon les circonstances de la rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> découverte personnelle (directe ou indirecte) d'œuvres et de productions artistiques de manière plus autonome
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> reconnaissance de quelques lieux et acteurs culturels de son environnement proche 	<ul style="list-style-type: none"> repérage et qualification des principaux lieux culturels de son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> découverte du rôle et des missions des principaux acteurs et lieux culturels de son territoire 	<ul style="list-style-type: none"> repérage de parcours de formation menant à différents métiers de l'art et de la culture, découverte de quelques grandes caractéristiques du financement et de l'économie des structures artistiques et culturelles

Pratiquer (Pratiques)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Pratiquer (Pratiques)	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification et expérimentation de matériaux, d'outils et de postures dans des univers artistiques sonores, visuels et corporels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ action sur des matériaux (plastiques, sonores, corporels, textuels, émotionnels...) et expérimentation de gestes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ exploitation de matériaux au service d'une intention 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ emploi de différentes techniques, réalisation de choix en fonction d'un projet de création
	Mettre en œuvre un processus de création	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ouverture à des expériences sensibles variées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des différentes étapes d'une démarche de création 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ implication dans les différentes étapes de la démarche de création 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ prise d'initiatives, engagement, exercice de sa créativité
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation de sa production dans un lieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ exploration de différentes formes de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation de choix et création des dispositifs de présentation correspondants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation de sa production en tenant compte du contexte
	S'intégrer dans un processus collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ participation à un projet collectif en respectant des règles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ engagement dans le collectif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ respect de l'avis des autres et formulation de propositions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ participation aux décisions collectives et à leur mise en œuvre
	Réfléchir sur sa pratique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ participation à un échange sur les propositions et les choix effectués 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définition d'intentions de réalisation et présentation de ces intentions en termes simples 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ explication de son projet ou de sa production aux autres de manière structurée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ exercice d'un regard critique sur sa pratique pour faire évoluer son projet

S'approprier (Connaissances)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
S'approprier (Connaissances)	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ verbalisation de ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ confrontation de sa perception avec celle des autres élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enrichissement de sa perception par une première analyse pour construire son jugement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ défense d'un point de vue en argumentant
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ emploi d'un vocabulaire élémentaire pour parler d'une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ appropriation des noms de différentes formes de productions artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ utilisation de quelques éléments d'un lexique adapté pour caractériser une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ exploitation d'un lexique spécialisé pour analyser une œuvre
	Mettre en relation différents champs de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ repérage des éléments communs à des œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparaison et rapprochement des éléments constitutifs de différentes œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes à partir de questionnements transversaux
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ expression orale sur une œuvre pour la présenter 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification de quelques éléments caractéristiques d'une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en relation de quelques éléments constitutifs d'une œuvre avec les effets qu'elle produit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ utilisation de ressources pertinentes pour analyser une œuvre et en déduire du sens

2. Contribution de l'éducation artistique et culturelle au projet de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est définie dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans les cinq domaines de formation constitutifs du socle. Cette contribution, variable selon les

domaines, est formalisée dans le tableau suivant, mettant en regard les domaines du socle commun d'une part, et les apports de l'éducation artistique et culturelle organisée en parcours d'autre part.

Domaines du socle		Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
Les langages pour penser et communiquer	Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de l'expression écrite et orale, des capacités à communiquer et argumenter ; acquisition d'un vocabulaire juste et précis : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ échanger avec un artiste ou un créateur ; ▪ utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ; ▪ exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; ▪ réfléchir sur sa pratique ; ▪ utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel.
	Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ appropriation de la dimension culturelle propre aux langues étrangères ou régionales, notamment les expressions artistiques et le patrimoine : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en relation différents champs de connaissances ; ▪ appréhender des œuvres et des productions artistiques.
	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de pratiques artistiques variées, des capacités à s'exprimer et communiquer par l'art et à s'engager dans un dialogue verbal et gestuel ; découverte des particularités des langages artistiques : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en œuvre un processus de création ; ▪ utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production.
Les méthodes et outils pour apprendre		<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de l'autonomie et du goût de l'initiative, des capacités de coopérer, de travailler en équipe et de réaliser des projets : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s'intégrer dans un processus collectif ; ▪ cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres.

Domaines du socle	Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
La formation de la personne et du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de la sensibilité, de la confiance en soi et du respect des autres ; des compétences en matière de réflexion critique et d'argumentation ; du sens de l'engagement et de l'initiative : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ; ▪ exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; ▪ appréhender des œuvres et des productions artistiques ; ▪ s'intégrer dans un processus collectif.
Les systèmes naturels et les systèmes techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement des capacités à concevoir et créer un objet matériel, une réalisation concrète en mobilisant imagination, créativité, sens de l'esthétique, talents manuels et en sollicitant des savoirs scientifiques et techniques : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en œuvre un processus de création ; ▪ utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ; ▪ concevoir et réaliser la présentation d'une production.
Les représentations du monde et l'activité humaine	<ul style="list-style-type: none"> ▶ acquisition de repères pour se situer dans l'espace et dans le temps, découverte des représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre le monde dans lequel ils vivent, du sens et de l'intérêt de quelques grandes œuvres du patrimoine national et mondial dans les domaines de la littérature et des arts ; développement des capacités d'action et d'imagination pour créer des œuvres : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; ▪ mettre en relation différents champs de connaissances ; ▪ exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; ▪ mettre en œuvre un processus de création ; ▪ réfléchir sur sa pratique ; ▪ identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

(1) http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

(2) Le guide est téléchargeable sur le site de la Direction générale de l'enseignement scolaire, Éduscol, en suivant le lien : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

Le parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il fait l'objet d'une circulaire, publiée le 23 juin 2016, qui en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre.

Qu'est-ce-que le parcours citoyen de l'élève ?

Objectifs du parcours citoyen

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de [l'éducation à la citoyenneté](#) :

la transmission des valeurs républicaines et du [principe de laïcité](#) ;

- [la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel](#) ;
- [la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde](#) ;
- [la prévention et la lutte contre le harcèlement](#) ;
- [la lutte contre l'homophobie](#) ;
- [l'éducation à l'environnement et au développement durable](#) ;
- [l'éducation aux médias et à l'information](#).
- [l'éducation à la défense](#)

Le parcours citoyen de l'élève repose sur :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Pilotage du parcours citoyen de l'élève

Le parcours citoyen est porté par différentes instances qui offrent à l'ensemble des acteurs impliqués les temps de concertation nécessaires à la mise en cohérence des enseignements, des dispositifs et des projets :

- **à l'échelle des écoles et des établissements** : conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- **à l'échelle des académies** : comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté et comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;

La composition ainsi que les missions et modalités de pilotage des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont détaillées dans la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016.

Une construction commune

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement. Il se bâtit enfin en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'École.

Le parcours citoyen dans le cadre des enseignements

Le parcours citoyen engage tous les enseignements dispensés notamment : histoire-géographie, français, éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'enseignement de la défense, l'éducation aux médias et à l'information.

L'enseignement moral et civique permet de structurer la continuité et la progressivité des apprentissages et des expériences de l'élève. Il repose sur des démarches pédagogiques diversifiées telles la discussion à visée philosophique, le débat argumenté ou les travaux pratiques encadrés (TPE) en lycée et sur un travail mené, en interdisciplinarité, dans le cadre des enseignements, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des projets éducatifs de l'école ou de l'établissement. Il établit des liens explicites entre le travail mené sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extra scolaires. Il donne l'impulsion d'un travail conduit par l'ensemble de la communauté éducative (personnels enseignants et non enseignants, partenaires extérieurs, notamment issus de la société civile).

Enfin, il est enrichi par **l'engagement des élèves, dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne mais également morale relevant de choix de société** (participation, notamment au cours du cycle 4, à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire ou toute autre action relevant du [champ mémoriel](#) ; participation individuelle ou collective à des actions ou projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire ; participation à des rencontres sportives...).

Ces actions éducatives permettent de travailler les différentes composantes de la citoyenneté et de mettre en pratique les champs de connaissances abordés notamment par les quatre domaines de l'enseignement moral et civique.

Le parcours citoyen dans le fonctionnement des écoles, établissements et la vie scolaire

L'école puis l'établissement scolaire sont des lieux d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- la sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- l'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires et de l'association sportive ;
- l'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles et d'établissements.

Le parcours repose également sur la mobilisation de tous les acteurs

L'ensemble de la communauté éducative est impliquée dans la réussite du parcours citoyen de l'élève :

- personnels d'éducation, de santé, d'encadrement, d'orientation, d'aide (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), de suivi psychopédagogique ;
- [les associations partenaires de l'école publique](#) porteuses de projets co-construits et ancrés dans l'environnement proche des élèves.
- les collectivités locales et territoriales avec notamment l'élaboration de [projets éducatifs territoriaux municipaux ou départementaux](#) ;
- les membres de la [Réserve citoyenne](#) ;

Les sites ressources

Pour accompagner la mise en œuvre du parcours citoyen de l'élève, sont mises en ligne les ressources suivantes :

- [L'enseignement moral et civique](#) ;
- Education aux médias et à l'information : [EMI](#) ;
- [le programme d'actions éducatives](#) ;
- Page Eduscol sur [la citoyenneté](#) ;
- Le portail [Valeurs de la République](#) mis en ligne par Réseau Canopé ;
- [Réserve citoyenne](#) ;
- Ressources en ligne sur [le site du CLEMI](#) ;
- Conseils de vie lycéenne : [Vie lycéenne](#) ;
- [Service civique](#) ;

Folios : le suivi du parcours de chaque élève

Pour que le parcours citoyen de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), un **outil de suivi régulièrement renseigné garde trace des projets et actions à dimension morale et citoyenne dans lesquels il s'est engagé**. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille.

Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours citoyen qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires.

Textes de référence

- [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret relatif au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : [Bulletin Officiel n°17 du 23-4-2015](#)
- Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au [parcours citoyen de l'élève](#)
- Circulaire relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- **Les programmes d'enseignement**
Arrêté relatif aux Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux ([Cycle 2](#)), du cycle de consolidation ([Cycle 3](#)) et du cycle des approfondissements ([Cycle 4](#)) (Arrêté du 9-11-2015, Journal officiel du 24-11-2015) : Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015
- Arrêté fixant le programme d'enseignement moral et civique à l'école élémentaire et au collège (Arrêté du 12-6-2015, Journal officiel du 21-6-2015) : [Bulletin officiel spécial n° 6 du 25 juin 2015](#)
- Arrêté fixant les programmes d'enseignement moral et civique en classes de seconde générale et technologique, de première et terminale des séries générales (Arrêté du 12-6-2015, Journal officiel du 21-6-2015) : [Bulletin officiel n°6 du 25 juin 2015](#)
- **Droits et devoirs des lycéens**
Textes généraux : [article L.511-2](#) du Code de l'éducation
[Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010](#) « Responsabilité et engagement des lycéens »

- **Droit d'association**
[Article 2 bis](#), loi du 1er juillet 1901 modifiée par la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011
[Article R. 511-9](#), Code de l'éducation
- **Droit de publication**
[Article R.511-6 à R. 511-8](#), Code de l'éducation
[Circulaire n° 2002-026 du 1er février 2002](#) relative aux publications réalisées et diffusées par les élèves dans les lycées
- **Droit de réunion**
[Article R. 511-10](#), Code de l'éducation
- **Le règlement intérieur**
[Circulaire n° 2011-112 du 01 août 2011](#) relative au Règlement intérieur dans les Etablissements publics locaux d'enseignement
- **Les instances de vie lycéenne**
 Circulaire n° 2010-128 du 20-8-2010 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne » : [Bulletin officiel n°30 du 26 avril 2010](#),
 Circulaire n° 2004-116 modifiée du 15 juillet 2004 « Composition et attributions du conseil des délégués pour la vie lycéenne » conseil des délégués pour la vie lycéenne » : [Bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2004](#),
 Circulaire n° 2010-009 du 29-1-2010 : « La maison des lycéens » : [Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010](#),
- **L'engagement**
 Circulaire n° 2010-129 du 24-8-2010 : « Responsabilité et engagement des lycéens » : [Bulletin officiel n°30 du 26 août 2010](#),

Le parcours éducatif de santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Un parcours au cœur de la politique éducative

La **politique éducative sociale et de santé** en faveur des élèves vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables. Elle concourt à créer un environnement scolaire favorable et constitue un élément clé d'une École du bien-être et de la bienveillance.

La promulgation, le 8 juillet 2013, de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, pose les fondements d'une école juste, exigeante, bienveillante et inclusive.

Accompagner la mise en œuvre du Parcours éducatif de santé

→ [Télécharger le Guide d'accompagnement pour le Parcours éducatif de santé](#)

Les enjeux du parcours éducatif de santé

Mis en place à la rentrée 2016, le **parcours éducatif de santé** recouvre tous les niveaux scolaires, **de la maternelle au lycée**. Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

Le parcours éducatif de santé a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé (PES) est détaillée dans [la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016](#). L'organisation du parcours éducatif de santé concerne toutes les écoles et tous les établissements ; son contenu est adapté aux besoins et demandes des élèves et aux ressources disponibles. Cette circulaire donne une visée opérationnelle de ce parcours en précisant comment ce dispositif est au service du contenu des projets déjà menés par les acteurs éducatifs.

Comprendre les enjeux du Parcours éducatif de santé

- [Prévention, éducation, promotion de la santé en milieu scolaire par Dominique Berger](#)
- [Présentation de Y. Léal au séminaire national de formation sur le Parcours éducatif de santé](#)
- [Les parcours éducatifs, une innovation prometteuse par Didier Jourdan](#)

Une structure en trois axes

Le parcours éducatif de santé sera structuré autour de trois axes :

- l'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- la protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.

Éducation à la santé

Axe premier du parcours, **l'éducation à la santé**, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (domaine 3 - la formation de la personne et du citoyen) et le développement des compétences disciplinaires dans le cadre des programmes d'enseignement et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), propose des activités intégrant l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, la prévention des addictions, la sécurité, etc. Dès lors, il importe de **travailler sur la question des acquisitions dans le cadre des enseignements** et inviter à se pencher sur les activités faites dans la classe, le PES ne devant pas reposer sur des actions éducatives faites uniquement par les personnels de santé ou des partenaires.

Les actions éducatives peuvent notamment reprendre les priorités définies dans la circulaire n°2011-216 du 02 décembre 2011:

- faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie ;
- généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ;
- généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception et prévention des IST et du sida) ;
- généraliser la prévention des conduites addictives ;
- organiser la prévention des « jeux dangereux » et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser le cas échéant la prise en charge des élèves repérés, notamment des victimes ou des auteurs de harcèlement ;
- renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours).

L'antibiorésistance et le programme "e-bug"

Les antibiotiques sont des médicaments utilisés pour prévenir et traiter les infections bactériennes. Une antibiorésistance survient lorsque les bactéries évoluent en réponse à l'usage de ces médicaments. L'antibiorésistance est reconnue comme un problème majeur en termes de santé humaine et animale au niveau international. En effet, l'émergence et la diffusion croissante de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques remettent en question l'efficacité de ces traitements tant chez l'Homme que chez l'animal.

Ressources éducatives :

Le programme « [e-bug](#) » est une ressource éducative européenne, destinée aux élèves des écoles, collèges et lycées et à leurs enseignants concernant les micro organismes, la transmission, la prévention et le traitement des infections.

Prévention

L'axe **prévention** regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des **dimensions éducatives et sociales** (conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple...).

Les démarches de prévention mobilisent les familles et les acteurs locaux du territoire. Ces actions doivent **répondre aux besoins des élèves d'un territoire scolaire identifié** et proposer des actions réalisables en fonction des ressources. Cela nécessite **un travail de diagnostic**.

Protection

Les actions relevant de l'axe **protection** visent à créer un **climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative**. Il s'agit d'une démarche à mener collectivement, centrée sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement (la restauration, l'ergonomie, les locaux, les sanitaires).

Cela comprend aussi **les ressources disponibles pour les élèves et leurs familles en matière de santé** comme les visites médicales et de dépistage, les examens systématiques et à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, les dispositifs locaux de prise en charge des enfants et adolescents (PMI, maisons des adolescents, secteur de psychiatrie, réseau « dys », etc.).

L'association française des Aidants

L'association française des Aidants (AFA) développe depuis 2011 des actions de sensibilisation pour faire connaître la situation des jeunes en relation d'aide, problématique pour laquelle les recherches à l'étranger (Grande-Bretagne, Belgique notamment) permettent d'avoir une vision d'ensemble. Par "jeune aidant", on entend " un enfant, adolescent, ou jeune adulte de moins de 25 ans qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à un membre de son entourage proche qui est malade, en situation de handicap ou de dépendance" (définition établie par l'AFA d'après la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne-COFACE et de l'art. L 113-1-3 du code de l'action sociale et des familles). On estimerait à environ 140 000 jeunes aidants en France, soit en moyenne 2 élèves aidants par classe.

Dans le cadre de la promotion de la santé et du suivi individualisé du parcours de chaque élève, la sensibilisation à cette thématique trouve particulièrement sa dynamique dans le parcours éducatif de santé (PES). Le PES promeut, dans l'axe "protection" la création d'un environnement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative.

Les actions menées sont présentées sur <http://www.aidants.fr/>

Accueillir et accompagner un élève atteint d'épilepsie

L'accueil dans les écoles et les établissements d'enfants et d'adolescents atteints de troubles de la santé, comme l'épilepsie, est une réalité. L'épilepsie concerne environ 8‰ d'une population soit près de 500 000 personnes en France. Près de la moitié sont des enfants. Elle est la 4^e cause de projet d'accueil individualisé. Dans la majorité des cas, l'enfant ou l'adolescent épileptique suit une scolarité ordinaire.

Dans le cadre de la sensibilisation des personnels enseignants, d'éducation et de direction, sur les aménagements pédagogiques nécessaires dans le cas d'épilepsies, un dépliant a été élaboré en collaboration avec la Fondation française pour la recherche sur l'épilepsie ([version imprimable](#)) ([version consultable en ligne](#)).

Le rôle citoyen du parcours éducatif de santé

Le but est aussi de promouvoir une approche éducative en inscrivant ce PES dans l'éducation citoyenne de l'école. Les démarches choisies doivent associer l'assemblée générale des délégués (AGD), le conseil de la vie collégienne (CVC), le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) et surtout être inscrite dans le projet du **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)**.

[La circulaire n°2016-114 du 10 août 2016](#), publiée au BOEN du 25 août 2016, instaure une nouvelle gouvernance des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) à tous les niveaux du système éducatif, notamment aux niveaux départemental et académique et institue une gouvernance des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) au niveau départemental et académique.

Des ressources pour travailler avec les élèves

Des ressources ont été identifiées et mises à disposition des équipes dans l'application FOLIOS qui intègre le PES. Enfin, la mise en œuvre de ce parcours s'appuiera sur les ressources académiques et sur la gouvernance de la politique éducative de santé qui prévoit la mise en place d'une cellule académique coordonnée par le proviseur vie scolaire ou l'IA-IPR EVS, et réunissant les différents conseillers techniques du recteurs.

FilGood, un outil pour le diagnostic local

Un dispositif, [FilGood](#), permettant d'effectuer un diagnostic collectif et participatif du bien-être physique, mental et social des élèves dans les établissements scolaires a été développé par l'association ADOSEN - Prévention Santé MGEN, partenaire actif du ministère de l'éducation nationale sur les questions de santé publique. Ce dispositif repose sur une démarche participative, impliquant l'ensemble de la communauté éducative et vise à rendre les élèves acteurs de leur propre santé.

Un guide sanitaires

Afin d'assurer le bien-être des élèves au collège et au lycée, facteur clé de leur réussite scolaire, un guide d'accompagnement de projets éducatifs relatifs aux sanitaires a été élaboré. Ce guide a pour but d'accompagner les équipes des établissements scolaires sur la question de l'état des sanitaires dans les établissements scolaires.

→ [Télécharger le guide sanitaires](#)

Ce guide apporte un ensemble de références, de conseils et d'outils pour agir. Il invite à une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales pour initier dans les établissements des projets éducatifs favorables au bien-être des jeunes.

Les parcours du cœur scolaire

Les parcours du cœur scolaire permettent de sensibiliser les élèves aux maladies cardio-vasculaires.

A l'école primaire, il est organisé par les enseignants, accompagnés de professionnels de santé et de parents d'élèves selon les cas.

Au collège, il constitue une mise en application concrète d'un projet d'enseignement pratique interdisciplinaire incluant les nouveaux programmes de SVT et d'EPS. C'est un projet collectif, développé par la communauté éducative avec la participation des élèves.

Au lycée, ce projet peut être élaboré par les lycéens en direction de leurs camarades, avec les conseils des enseignants, dans le cadre du parcours citoyen.

Dans tous les cas, le Parcours du Cœur comporte des épreuves d'activité physique et des conseils de prévention sur la santé cardio-vasculaire, autour du slogan **0, 5, 60 : 0 cigarette, 5 fruits et légumes, 60 minutes d'activité physique par jour.**

→ [À lire : Toutes les informations sur les parcours du cœur](#)

Un parcours M@gistère sur le Parcours éducatif de santé

M@gistère est une plateforme de formation continue qui propose un ensemble de parcours pour les enseignants. La vidéo reprend les principaux éléments du parcours sur le Parcours éducatif de santé.

→ [Présentation Parcours M@gistère par eduscol](#)

Exemples de projets en académie

→ [Former sur les compétences psychosociales - académie de Martinique](#)

- [Les compétences psychosociales dans le 1e degré : de nouveaux objets d'enseignement et d'apprentissage - Circonscription de Seclin - académie de Lille](#)
- [Compétences psychosociales et éducation à la sexualité - Collège La Feuillade de Vic sur Aisne - académie d'Amiens](#)
- [Expérimentation du programme *Good Behavior Game* - Valbonne Antipolis- académie de Nice](#)